

EDITORIAL

Faux combat

L'OFFENSIVE lancée contre la loi «66-12» réprimant les infractions aux règles d'urbanisme et de construction est symptomatique d'un certain état d'esprit dans la société. Dans une rare et curieuse unanimité, les professionnels intervenant sur l'acte de bâtir se soulèvent contre ce qu'ils qualifient de «code pénal de la construction». Architectes, promoteurs immobiliers, topographes, opérateurs de BTP, gérants de laboratoires d'études sont soudés face au durcissement de la législation.

Oui, comme tout citoyen, ils ont le droit de s'inquiéter de la manière dont sera appliqué ce texte. Mais ils ne devraient pas se tromper de combat. Cette loi était nécessaire et indispensable après des années d'impunité, de désordre, voire d'incurie dans ce secteur. Pour le législateur, il s'agit avant tout de préciser les responsabilités de chacun sur les chantiers de construction. Et en cas d'incident ou de sinistre, que l'on sache qui a fait quoi et qui était responsable de quoi.

L'opinion publique ne peut plus accepter que les maillons les plus faibles de la chaîne soient les seuls à rendre des comptes à la justice. C'est exactement ce qui s'est passé lors de l'effondrement d'immeubles construits dans des conditions douteuses à Fès et Casablanca.

Paradoxalement, ce sont les mêmes professions qui avaient exigé une plus grande sévérité du législateur qui la dénoncent aujourd'hui. Qu'il y ait des imperfections dans la loi 66-12 comme dans beaucoup d'autres, c'est une évidence. Il ne s'agit pas du tout de stigmatiser certaines professions. Ce qui compte, c'est l'esprit de ce texte et l'assainissement qu'il est censé insuffler. Pour le reste, celui qui se sentirait injustement mis en cause peut s'en remettre à la justice. □

Abashi SHAMAMBA

Change

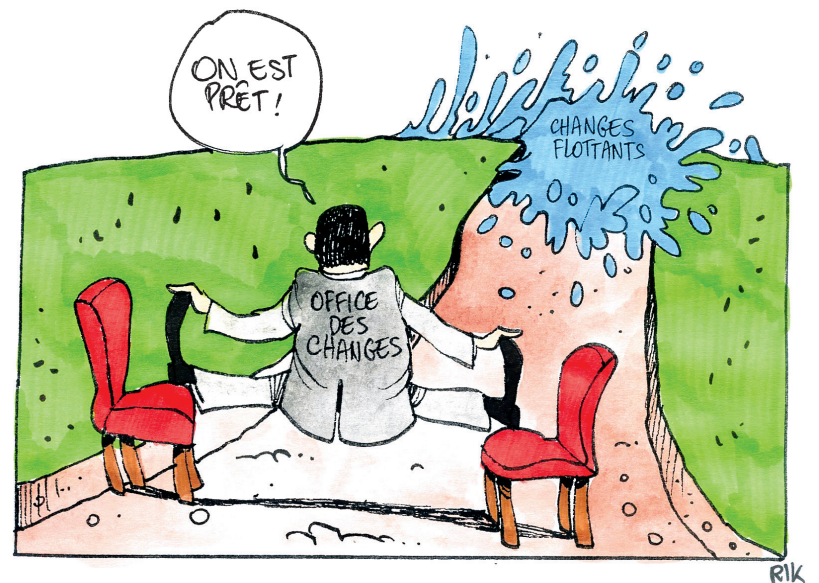
Encore plus de souplesse

- Les banques marocaines accorderont des prêts en devises

- Les emprunts extérieurs libéralisés

- Ce que prévoit l'instruction de change 2017

Voir page 2



Deux décrets pour sauver le budget 2017

UN Conseil de gouvernement stratégique demain jeudi. A l'ordre du jour: l'adoption de deux projets de décrets qui portent respectivement sur l'affectation des crédits nécessaires au fonctionnement des administrations et sur le recouvrement des ressources pour

l'année budgétaire de 2017. Un dispositif qui doit permettre d'ouvrir les crédits pour assurer le fonctionnement normal de l'Etat. Il rassure aussi en écartant l'éventualité d'un scénario catastrophe nourri par l'incertitude autour de la constitution d'une majorité gouvernementale. □

Voir page 13



Entretien avec Isabelle Adjani

Voir page 23

- Les perspectives de la BAD pour le Maroc

Voir Analyse pages 4 & 5

- OCP: Redressement fiscal de 950 millions de DH

Voir De Bonnes Sources

- Trop-perçu d'IS: Un mois pour se faire rembourser

Voir page 12

Orange Maroc

Le plan de bataille de Stéphane Richard

Voir pages 10 & 11